

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'ADRAR
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION LOCALE

NIS 097401019038332

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel 15/247 du 16/09/2016 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, La Direction de l'Administration Locale de la Wilaya d'Adrar informe l'ensemble des soumissionnaires de l'avis d'appel d'offre ouvert avec des capacités minimale n° 06/2025 parue El-djazaire El-Jadida le 12/08/2025 et Le Compétition le 12/08/2025 sur le projet :

Opération : Etude et Réalisation d'un centre d'affaire commercial.

PROJET : Réalisation d'un centre d'affaire commercial.

Qu'après les analyses des offres, le marché est attribué provisoirement au soumissionnaire suivant :

soumissionnaire	Montant proposé après correction TTC (DA)	Observations
ETB MOHAMMADI KHALED NIF :18201010053719200000	52 714 263.00	Offre moins disant

Les établissements et entreprises participant à l'annonce de l'appel d'offres peuvent introduire un recours devant la Commission nationale des marchés publics de la wilaya d'Adrar dans un délai de 10 jours à compter de la diffusion de cet avis, et ce, conformément à l'article 56 de la loi n° 12-23 du 18 Muharram 1445, correspondant au 5 août 2023, fixant les règles générales relatives aux marchés publics et conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°247-15 du 16/09/15 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.